

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000651

Séance du jeudi 20 novembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (jusqu'au rapport 8.3), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.3), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.1), Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 4.1), Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Mme Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN), Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET jusqu'au rapport 8.3), Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOU, Béatrice FALCINELLA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT, **Torpes :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 2.1), T. BENNETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, Y.-M. DAHOU, A. GHEZALI, J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, M.-N. SCHOELLER, B. ASTRIC, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 8.3), B. BOURDAIS, M.-N. LATUILIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : B. RONZI (à partir du rapport 2.1), M. BULTOT, C. VOIDEY, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), F. PRESSE, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), S. WANLIN, N. GUILLEMET, M. JEANNIN, C. GELIN, E. SASSARD, E. DUMONT, J.-P. TAILLARD, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 8.3), P. BELUCHE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant de l'opération : 55 000 €

Résumé :

Un poste de chargé de mission environnement avait été créé en 2005 dans le cadre du programme SAUGE pour une durée de trois ans. Afin de poursuivre la mise en œuvre des projets, notamment dans le domaine de l'agriculture, il est proposé de pérenniser le poste d'ingénieur (catégorie A, filière technique).

Par ailleurs, suite à la réorganisation des services du Grand Besançon et à des redéploiements internes, il est proposé de créer un poste de directeur du pôle Relations avec les Elus et Communication (catégorie A, filière administrative).

I. Pérennisation d'un poste de Chargé de mission Environnement Agriculture (catégorie A, filière technique)

Par délibération en date des 27 mai et 4 novembre 2005, un poste de catégorie A, dédié notamment au suivi de la phase 2 du programme SAUGE, a été créé pour une durée limitée à celle du projet, à savoir trois ans. Le terme de la phase 2 sera atteint fin 2008.

Au vu des engagements de la CAGB dans le domaine de l'environnement (politique territoriale d'harmonisation de l'espace ville/campagne, compétence pour la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels, labellisation Cap Citergie et certification visée en 2011, travaux en lien avec la plate-forme de séchage et stockage de bois énergie...), l'appui d'un chargé de mission sur ces problématiques s'avère nécessaire.

En effet, dans la continuité de l'expérience du projet SAUGE mené depuis 2005 sur le thème de l'agriculture périurbaine, la pérennisation du poste de Chargé de mission Environnement Agriculture permettrait de répondre à différents enjeux et notamment :

- développer une agriculture périurbaine diversifiée répondant aux enjeux du territoire : production locale et circuits courts de commercialisation, emploi, paysage...,
- développer l'agriculture biologique,
- intégrer la problématique des terrains agricoles dans les documents de planification et d'urbanisme,
- participer à la certification Citergie de la CAGB,
- aider à la structuration de la filière bois énergie locale,
- mener la politique relative aux espaces naturels.

Aussi, il est proposé de pérenniser le poste d'ingénieur territorial (catégorie A, filière technique) afin d'assurer la mise en œuvre de ces projets.

Le cas échéant, ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3 de la loi 26 janvier 1984 et selon les modalités définies ci-après.

Pour ce faire, la personne devra être titulaire d'un diplôme de niveau bac +5 dans le domaine de l'environnement ou de l'agriculture lui permettant de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale (catégorie A). Il devra faire preuve d'une bonne connaissance des problématiques de l'agriculture périurbaine, des espaces naturels et des paysages et ainsi que des énergies. Il devra par ailleurs disposer d'une expérience confirmée d'animation et de gestion de projet.

Proposition des éléments du contrat :

- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial,
- Régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000, ainsi qu'à la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2005 (niveau 3).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste d'ingénieur (catégorie A),**
- **autorise Monsieur le Président à signer le cas échéant le contrat à intervenir dans ce cadre.**

II. Création d'un poste de Directeur Relations avec les Elus et communication (catégorie A, filière administrative)

Dans le cadre de la réorganisation en cours des services du Grand Besançon et des redéploiements consécutifs, destinés à développer la cohérence et la lisibilité des projets et actions conduits par notre établissement, il est proposé de renforcer le pôle Relations avec les Elus et Communication par la création d'un poste de directeur (catégorie A, filière administrative).

La personne retenue pour ce poste n'est ni titulaire, ni lauréate d'un concours de la fonction publique. Il est donc proposé de retenir cette candidature dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que « les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois du niveau de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les agents recrutés sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. ». Il convient en conséquence de définir les conditions de son recrutement.

Considérant notamment :

- la déclaration de vacance de l'emploi,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées.



Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2009,
- Travail à temps complet,
- Indice majoré de rémunération : 898,
- Régime indemnitaire composé comme suit :
 - Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire de 1^{ère} catégorie (décret n°91-875 du 6 septembre 1991 et décret n°2002-63 du 14 janvier 2002) affectée d'un coefficient de 2,75,
 - Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture afférente au grade de Directeur (décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié et décret n°97-1223 du 26 décembre 1997) affectée d'un coefficient de 2,6,
 - Prime de fin d'année dans les conditions prévues par les délibérations du Conseil districale du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000, ainsi que la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2005.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste de catégorie A, filière administrative,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président  
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité (DTCO)
Reçu le 28 NOV. 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0